

## SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux, le quatorze septembre à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire.

**Étaient présents** : MM. Dominique DHUMEAUX, Philippe BERGUES, Maxime BARILLEAU, Aurélien AUBERT, Yoann BEREL, Jean-Claude CHAMPION, Jean-Luc LOUEDEC, Mmes Christine BOUCHER, Emilie GERVAIS, Yolande GUÉRIN, Marion LE BLAY, Fanny MAUBOUSSIN, Jocelyne PAVY, Sidonie QUERVILLE

**Était absent excusé** : M. Laurent NICOLLE

Monsieur Laurent NICOLLE a donné procuration à Monsieur Philippe BERGUES.

**Date de convocation** : 8 septembre 2022

**Date de publication** : 19 septembre 2022

**Nombre de membres** :

En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 15

Secrétaire de séance : Sidonie QUERVILLE

Formant la majorité des membres en exercice.

Le procès-verbal de la séance du 22 juin 2022 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

//

### **Ordre du jour**

Le maire rappelle l'ordre du jour de la séance et propose d'ajouter à l'ordre du jour, l'adhésion de la commune aux plateformes de télé-services Sarthe Légalité et Sarthe Marchés Publics. Le conseil municipal donne son accord.

Par ailleurs, il est demandé si le conseil souhaite ajouter d'autres points. Aucun autre point n'est ajouté à l'ordre du jour.

1. Décisions municipales dans le cadre des délégations consenties au maire
2. Projet de béguinage : cahier des charges du lieu
3. Délégation de pouvoir pour la signature d'actes notariés
4. Finances communales : adoption du référentiel M57
5. Révision du taux communal de la taxe d'aménagement
6. Reprise du commerce : point d'avancement du recrutement
7. Groupement de commandes voirie – communauté de communes du Val de Sarthe
8. Dispositif « cantine à 1€ » - demande de remboursement
9. Chauffage de l'école et augmentation du prix de l'énergie
10. Renouvellement de l'abonnement à PanneauPocket

11. Synthèse de la réunion avec le cabinet de conseil sur l'énergie Studeffi
12. Fondation du Patrimoine : proposition de concert à l'église
13. Adhésion aux plateformes de téléservices Sarthe Légalité et Sarthe Marchés Publics
14. Affaires diverses

////////////////////////////////////

### **Projet de béguinage : définition du cahier des charges (22.56)**

Vu les échanges avec Rhis'Home,

Vu la réunion du groupe de travail qui s'est déroulée vendredi 9 septembre 2022 en présence de Béguinage & Compagnie,

Vu la synthèse de cette réunion,

**Considérant** qu'il s'avère nécessaire de préciser les attentes et les besoins de la commune de Fercé-sur-Sarthe concernant la typologie du béguinage,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Etablit** le cahier des charges ci-dessous :
  - ⇒ Typologie du béguinage : 2 T1 bis (30m<sup>2</sup>) et 6 T2 de 45 m<sup>2</sup>, salle commune de 50 m<sup>2</sup> avec coin cuisine et WC PMR, complétée d'un atelier bricolage-rangement de 10 m<sup>2</sup> et d'une chambre – salle de bain visiteurs de 17 m<sup>2</sup>, le tout disposé en forme de U avec les maisonnettes de part et d'autre de la salle commune, relié par une coursive couverte. L'emprise au sol pourra couvrir les parcelles 1 à 6.
  - ⇒ Mixité du logement social avec tantième de parties communes intégrées dans les loyers individuels : circulaire du 6 septembre 2021 ouvrant les aides à la pierre aux projets d'habitats inclusifs, mixité Prêt Locatif à Usage Social (PLUS) et Prêt Locatif Social (PLS) via l'article 20A de la loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement du 28 décembre 2015, permettant que la totalité du béguinage soit couvert par une convention APL – Foyer intégrant les tantièmes de parties communes dans la superficie du loyer individuel.
- **Donne** toutes délégations à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente décision.

////////////////////////////////////

### **Délégation de pouvoir pour la signature d'actes notariés (22.57)**

Vu la réalisation du lotissement Les Grands Jardins II,

Vu la mise en vente des 18 lots du lotissement Les Grands Jardins II,

**Considérant** que Monsieur le Maire puisse être ponctuellement absent,

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à déléguer ses pouvoirs de signature, en cas d'indisponibilité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Autorise** Monsieur le Maire à déléguer ses pouvoirs de signature pour tout document relatif à la vente des parcelles du lotissement Les Grands Jardins II

////////////////////////////////////







En parallèle, Emilie Gervais propose de se rapprocher de nouveau du Pays Vallée de la Sarthe afin d'adhérer au « Conseil en Energie Partagée ». Le conseil municipal donne son accord.

////////////////////////////////////

### **Fondation du Patrimoine : proposition de concert à l'église**

Philippe Bergues prend la parole.

Dans le cadre de la souscription pour la restauration du clocher de l'église, la Fondation du Patrimoine propose à la commune d'accueillir un concert de l'Orchestre National des Pays de la Loire à l'église. Ce concert se déroulerait en octobre et demande une participation financière de la commune, variant entre 800 euros et 1 070 euros.

Considérant que les travaux de restauration du clocher de l'église ne sont pas achevés et trouvant la participation financière élevée, le conseil municipal ne souhaite pas donner une suite favorable à cette proposition.

### **Adhésion aux plateformes de téléservices du Département – Sarthe Légalité et Sarthe Marchés Publics (22.63)**

Depuis 2009, le Département de la Sarthe met gratuitement à disposition de l'ensemble des collectivités sarthoises, deux plateformes de téléservices :

- Sarthe Légalité pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité,
- Sarthe Marchés Publics pour la dématérialisation des marchés publics et accords-cadres.

**Vu** l'échéance de l'abonnement à la plateforme SRCI-IXBUS pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité, financée jusqu'à présent par la communauté de communes du Val de Sarthe,

**Vu** la proposition du Département de la Sarthe concernant l'adhésion aux plateformes de téléservices Sarthe Légalité et Sarthe Marchés Publics,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Décide** d'adhérer aux plateformes de téléservices du Département de la Sarthe, Sarthe Légalité et Sarthe Marchés Publics
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention et tous documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

### **Affaires diverses**

- Rentrée scolaire 2022-2023 : Marion Le Blay rend compte de la rentrée scolaire 2022-2023. 56 élèves sont inscrits
- Lotissement Les Grands Jardins II : les travaux de viabilisation ont débuté.
- Révision du PLU : la réunion de diagnostic se déroulera mardi 11 octobre à 17h30.
- Le déploiement de la fibre optique arrive à échéance. La commercialisation devrait débuter très
- Le déroulé de la journée de commémoration du 11 novembre est fixé.

➤ Prochaine séance du conseil municipal : mercredi 19 octobre à 20 heures

**La séance est levée à 21h35.**

////////////////////////////////////

**Ce compte-rendu comporte les délibérations numérotées de 22.56 à 22.63**

M. Dominique DHUMEAUX	M. Philippe BERGUES	Mme Marion LE BLAY	M. Maxime BARILLEAU
M. Aurélien AUBERT	M. Yoann BEREL	M. Jean-Claude CHAMPION	M. Jean-Luc LOUEDEC
M. Laurent NICOLLE	Mme Christine BOUCHER	Mme Emilie GERVAIS	Mme Yolande GUERIN
Mme Fanny MAUBOUSSIN	Mme Jocelyne PAVY	Mme Sidonie QUERVILLE	